

## ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

### DELIBERATION DEL-2026-01/n°03

Le jeudi 22 janvier 2026 à 10h30, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 9 janvier 2026, s'est réuni au Centre de Gestion de Charente-Maritime, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAudeau, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Excusé	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à M. GRENOT	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à Mme DAVID		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Excusée	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Excusée	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	Excusé
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON		Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Excusé		
René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAudeau	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTEs	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAUT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN	Excusé – Pouvoir à M. CHATELIER	Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Excusée – Pouvoir à M. TONNEAU	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à M. BAUDON	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge		Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

**COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN**

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Présente		
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE	Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan		Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Excusée		
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Présente		

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAudeau assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE : 28

MEMBRES PRESENTS : 08

NOMBRE DE POUVOIRS : 07

NOMBRE DE VOTANTS : 15

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

## ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

### DELIBERATION DEL-2026-01/n°03

#### Après avoir entendu l'exposé du Président,

Rappelant que les prochaines élections professionnelles destinées au renouvellement général des instances de dialogue social des trois versants de la fonction publique auront lieu le 10 décembre 2026 ;

Qu'à cet effet, il a été décidé, par délibération du 8 juillet 2025 prise après avis du Comité social territorial, de recourir au vote électronique, comme modalité exclusive de vote ;

Qu'avant la fin du mois de mai 2026, soit 6 mois avant les élections, le Conseil d'Administration sera, notamment, amené à se prononcer sur les points suivants :

#### 1. Le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial (CST)

Compte tenu du nombre d'électeurs (supérieur à 2000), le nombre de représentants du personnel peut être fixé entre 7 et 15. Chaque représentant titulaire dispose d'un suppléant.

Le nombre actuel de sièges pour les représentants du personnel est de 9.

#### 2. La suppression ou le maintien du paritarisme numérique

Les CST, comme leurs formations spécialisées, sont composés de deux collèges. Ils comprennent :

- des représentants des collectivités territoriales,
- des représentants du personnel.

Actuellement, les représentants des collectivités titulaires sont également au nombre de 9.

Toutefois, l'exigence de paritarisme numérique entre les deux collèges n'est pas obligatoire. Le Conseil d'Administration peut donc décider :

- Soit de maintenir le paritarisme numérique :  
Dans ce cas, le Président du CDG devra désigner, après avis du Conseil d'Administration, autant d'élus pour siéger que de représentants du personnel, soit 9 titulaires, et 9 suppléants, si le nombre de sièges n'évolue pas.
- Soit de supprimer le paritarisme numérique :  
Dans ce cas, le Conseil d'Administration devra fixer un nombre de représentants des collectivités inférieur à celui des représentants du personnel.

**DEL-2026-01/n°03**

### **3. La voix délibérative du collège employeur du CST (et de la formation spécialisée)**

Le Conseil d'Administration peut décider de prévoir le recueil par le CST et sa formation spécialisée de l'avis du collège des représentants des collectivités sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

Dans le cas contraire, les représentants des collectivités participent au dialogue social mais n'émettent pas d'avis.

Considérant que l'ensemble de ces questions sera abordé dans le cadre de la consultation des organisations syndicales qui sera mise en œuvre au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 ;

Que préalablement, je souhaitais recueillir les orientations sur ces différentes thématiques, en vue de faciliter nos échanges avec les syndicats, qui conduiront à la prise d'une délibération ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- Emet l'avis suivant sur l'organisation des élections professionnelles 2026 :
  1. Maintien du nombre de représentants titulaires du personnel au CST à : 9
  2. Suppression du paritarisme numérique, en fixant le nombre de représentants du collège des employeurs à : 6
  3. Recueil par voix délibérative recentrée uniquement sur les sujets stratégiques.

**Rapport n°03**

**Délibéré le 22 janvier 2026**

Fait à La Rochelle, le 22 janvier 2026.

**Le Président**

**Alexandre GRENOT**

